

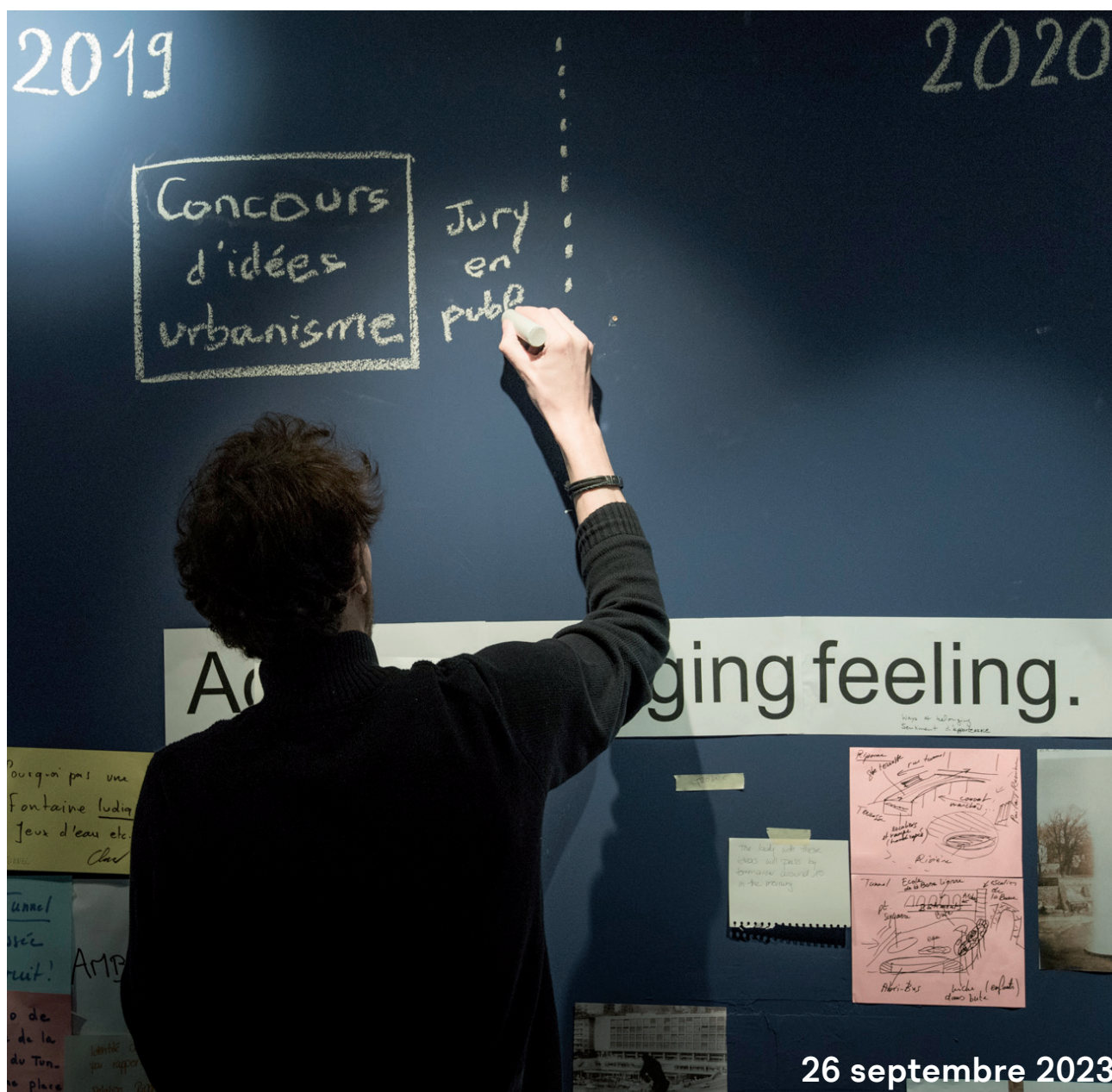


Concours de projet d'espace public

PLACE DU TUNNEL

Guide de l'expertise d'usage

Destiné aux membres du jury et spécialistes-conseils représentant les habitant·e·s et usager·ère·s



Concours de projet d'espace public

PLACE DU TUNNEL

Guide de l'expertise d'usage

Destiné aux membres du jury et spécialistes-conseils représentant
les habitant·e·s et usager·ère·s

Ville de Lausanne

Service de l'urbanisme

Rue du Port-Franc 18

1003 Lausanne

www.lausanne.ch/urbanisme

1.	Un guide pour qui et pour quoi?	4
2.	Comment réaménager les places de la Riponne et du Tunnel?	6
3.	Un concours au cœur de la démarche participative	9
4.	L'analyse et le jugement des projets	13
5.	Quelques règles du jeu	19
6.	Les prochains rendez-vous	20
7.	Glossaire	21

1. Un guide pour qui et pour quoi ?

L'expertise d'usage est une compétence de plus en plus sollicitée dans le cadre de mises en concurrence. L'objectif de ce guide est d'accompagner les personnes possédant cette compétence (habitant·e·s, utilisateur·trice·s, acteur·trice·s économiques, culturel·le·s et associatif·ive·s) lors du processus d'analyse et de jugement des projets.

Qu'elles participent en qualité de membre du jury ou de spécialiste-conseil ce guide doit leur faciliter :

- La compréhension des enjeux et objectifs du concours ;
- La compréhension du déroulement d'un jury de concours (phases, rôles et devoirs des acteurs impliqués) ;
- La lecture et l'analyse des projets remis ;
- Les échanges avec les professionnel·le·s (urbanistes, architectes-paysagistes, architectes, ingénieur·se·s, etc.) et avec le public.

Ce guide donne une vision globale du processus de projet et propose une méthodologie pour valoriser l'expertise d'usage dans le concours.

Les principaux documents sont à télécharger sur le site <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/riponne-tunnel/concours/concours-amenagement-tunnel.html> :

- Règlement-programme du concours d'espace public *place du Tunnel* et clauses administratives [Avril 2023] (à consulter sur <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/riponne-tunnel/concours/concours-amenagement-tunnel.html>)
- Démarche participative Riponne\Tunnel : rapport final (à consulter sur : <https://participer.lausanne.ch/processes/riponne-tunnel/f/107/>)
- Image directrice (à consulter sur : <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/riponne-tunnel/image-directrice.html>)

2. Comment réaménager les places de la Riponne et du Tunnel ?

Convaincue du rôle majeur des places de la Riponne et du Tunnel dans l'armature des espaces publics du centre-ville, la Municipalité de Lausanne a lancé en juin 2019 un concours d'idées sur ce secteur. Prenant place au sein d'un large processus participatif, ce concours a permis d'élargir le champ des possibles, de promouvoir le débat public autour des projets et de donner à tout·e·s les professionnel·le·s et étudiant·e·s en fin de formation, l'opportunité de proposer leurs idées.

A l'issue du concours d'idées, le jury a primé 7 projets. Les principales orientations issues des propositions lauréates ont été retranscrites dans une image directrice, réalisée par le Service de l'urbanisme.

L'exposition publique du concours d'idées qui a eu lieu en octobre 2020 a permis aux Lausannois·es de prendre connaissance des 34 projets soumis mais également d'alimenter l'image directrice du projet à travers différents formats de discussions.

L'image directrice définit les qualités urbanistiques existantes à préserver et les qualités souhaitées tant pour la place de la Riponne que pour celle du Tunnel. Elle sert de guide pour le long terme et orientera les étapes du développement de ce secteur emblématique du centre-ville.

L'image directrice

Les **grands objectifs** inscrits dans l'image directrice pour la transformation de la place du Tunnel sont :

- Libération du cœur de la place par une importante suppression du stationnement ;
- Mise en relation de l'espace piéton de la place avec ses façades bâties par la suppression de deux barreaux de voirie ;
- Emergence d'un caractère de place végétalisée, par la mise en valeur du patrimoine arboré existant, l'apport de végétation basse et la création d'espaces ombragés ;
- Augmentation de l'espace destiné aux usagers et aux piétons et continuité des cheminements de mobilité active ;
- Activation des rez-de-chaussée sur la place pour favoriser son animation ;
- Valorisation des édicules, notamment dans une fonction d'activation de la place ;
- Intégration de la présence de l'eau dans l'espace public ;
- Valorisation des points de vue (sur la Cité en particulier).



Figure 1 : l'image directrice

Le concours d'aménagement de la place du Tunnel

Sur la base de l'image directrice, la place du Tunnel franchit une étape supplémentaire en vue de sa métamorphose avec le lancement du concours pour son réaménagement. Ce concours a pour objectif de donner l'image définitive de la place.

Comme pour le concours d'idées de 2019, la Municipalité souhaite poursuivre l'élaboration des projets de réaménagement du secteur dans un cadre ouvert au public, impliquant fortement la population et les groupes d'intérêts selon la modalité de concours de projets SIA 142.

Dans le cas présent 12 personnes ont été tirées au sort : 10 pour analyser les projets soumis et les évaluer en tant que spécialistes-conseils de différentes utilisations de la place et 2 en tant que membres du jury de concours avec droit de vote.

3. Un concours au cœur de la démarche participative



Pour rappel, les premières phases de la démarche participative du projet Riponne\Tunnel ont été les suivantes :

Diagnostic (août 2018-juin 2019) :

Pour alimenter le cahier des charges du concours d'idées, près de 500 personnes ont pris part à cette étape. L'implication de la population a pris forme à travers :

- Des entretiens avec des habitant·e·s, usager·ère·s, commerçant·e·s, etc. (dès août 2018) ;
- Des travaux de groupe avec des classes du Collège de la Barre et des discussions avec des élèves du Gymnase de la Cité (septembre 2018-mars 2019) ;
- Des balades urbaines guidées par des acteur·rice·s locaux·les afin de re-découvrir le site et débattre des enjeux (janvier-mars 2019) ;
- Deux séminaires académiques (septembre 2018 et mai 2019) instaurant une dynamique collaborative entre l'Unil et la Ville de Lausanne, venant questionner le processus et enrichir les réflexions ;
- Une première exposition publique rétrospective installée dans l'espace public (mars 2019) entre la Riponne, la rue des Deux-Marchés et le Tunnel, présentant par l'image deux siècles de développement urbain. Elle a permis de montrer un grand nombre de projets, réalisés ou avortés, imaginés pour ce secteur ;
- Le Week-end Riponne\Tunnel (mars 2019), qui s'est déroulé dans différents lieux du site et a permis de faire émerger, confronter et débattre des visions de tout un chacun pour la Riponne et le Tunnel ;
- Une restitution de cette première phase (juin 2019) sous forme d'exposition interactive.

Cette phase de diagnostic participatif a permis d'identifier les 16 problématiques principales suivantes qui résument les préoccupations et attentes des Lausannois·e·s auxquelles les projets ont dû répondre :

- Identité et représentation

Les places ont chacune une importance symbolique et une histoire. Comment construire leur identité en lien avec la vie quotidienne ?

- Espaces publics et usages particuliers

Les places de la Riponne et du Tunnel sont des espaces publics qui doivent par définition être accessibles à tous·tes. Comment faire coexister les différents usages ?

- Usages récurrents et extraordinaires

Les événements réguliers ou récurrents sont les principaux facteurs d'animation des places. Si leur régularité est leur force, parallèlement, ces événements occupent l'espace d'une façon qui rend parfois difficile l'organisation d'événements extraordinaires et d'autres types d'appropriations temporaires.

- Places piétonnes et présence des véhicules

Les places sont fragmentées par des routes qui les traversent de toutes parts, ce qui contraint et segmente les parcours piétons. Toutefois, ce sont ces mêmes routes qui permettent aux automobilistes venant de toute la région d'accéder au centre-ville.

- Lieux de passage et espaces appropriables

Les deux places sont traversées par des flux piétons et voitures. Comment offrir des espaces conviviaux et donner envie aux passant·e·s de s'y arrêter ?

- Un périmètre unifié ou un espace fragmenté

Il existe plusieurs ruptures physiques au sein du secteur Riponne-Tunnel. Qu'est ce qui unit ces espaces fragmentés ?

- Matérialité et ambiances

Quel rôle les matériaux de sol et la composition des façades peuvent-ils jouer dans le caractère, la qualité et la mise en cohérence des différentes parties du périmètre ?

- Minéralité et végétalisation

Une attente des usager·ère·s est d'avoir plus de verdure, soit pour le plaisir des yeux, soit pour des raisons environnementales. Quel(s) type(s) de végétation convient(s) aux espaces du Tunnel et de la Riponne et sous quelle forme l'intégrer ?

- Périmètre et topographie

Le périmètre Riponne-Tunnel et sa topographie semblent poser des problèmes de lisibilité et d'orientation. Comment valoriser les éléments naturels et historiques pour améliorer cette lisibilité ?

- Vitalité urbaine et vie de quartier

Les places sont difficiles à animer au quotidien. Comment reconnecter les espaces publics aux bâtiments qui les bordent, en particulier au niveau des rez-de-chaussée ?

- Développement et gentrification

Comment le projet peut-il protéger et valoriser le tissu économique existant tout en encourageant une économie circulaire, solidaire et durable ?

- Préservation et transformation

Le secteur est fortement dessiné par son histoire. Comment faut-il considérer les gestes du passé ? Essayer de les corriger ou les remodeler pour les adapter aux nouveaux usages ?

- Institutions publiques et espaces publics

Les institutions publiques sont des acteurs clé du périmètre, notamment le Palais de Rumine. Comment réaffirmer son lien avec la place, spatialement et programmatiquement ?

- Rôle civique de la place

La place de la Riponne est un lieu privilégiée pour organiser toutes sortes de manifestations. Comment concilier ce caractère permettant à la démocratie de prendre forme avec la multiplicité des usages quotidiens ?

- Ordre et désordre

Les places du Tunnel et de la Riponne peuvent être aperçues comme les derniers-ères places de « chaos » dans une ville ordonnée. Certains ne s le déplorent, d'autres s'en réjouissent. Existe-il un équilibre entre désordre créatif et aménagement public ?

- Démarche participative et gouvernance

La démarche participative est l'ouverture d'un riche dialogue entre la population et les autorités publiques sur un périmètre qui concentre des problématiques sociétales diverses. Dès, lors comment faire évoluer cette gouvernance ?





Concours d'idées [novembre 2019]

Pour cette seconde phase, 20 personnes (habitant·e·s, utilisateur·trice·s commerçant·e·s, acteur·rice·s du milieu associatif ou culturel) ont été sélectionnées à travers un tirage au sort :

- **4 membres du jury**, qui participent à l'ensemble des discussions et votent pour le choix des meilleurs projets ;
- **16 spécialistes-conseils**, qui analysent l'ensemble des projets et font leurs recommandations au jury.

Le jugement du concours d'idées s'est déroulé en novembre 2019 au Palais de Beaulieu et les délibérations du jury étaient ouvertes au public. Environ 500 personnes ont pu prendre part à cette journée inédite.



Exposition publique et débats [automne 2020]

En automne 2020, l'exposition publique du concours d'idées a permis aux Lausannois·es de (re)voir les 34 projets du concours ainsi que de découvrir et débattre de l'image directrice réalisée par le Service de l'urbanisme.

Le concours d'espace public (projet pour réalisation) [avril 2023 – hiver 2024]

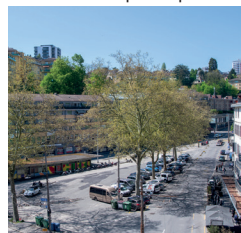
Le concours place du Tunnel représente une nouvelle étape, le processus participatif se concrétise sous trois formes en particulier :

- L'intégration de représentant·e·s des usages et habitant·e·s au sein du jury (2 personnes). Les membres du jury proviennent du groupe de suivi de projet créé à l'issue du concours d'idées. Ils avaient, entre, autres, pu bénéficier d'une formation spécifique au processus de concours SIA.
- L'intégration de représentant·e·s des usages et habitant·e·s en tant que spécialistes-conseils (10 personnes issues d'un tirage au sort).
- Participation du public en tant qu'auditeur à la session finale de jugement du concours, voir § 1.31 du cahier des clauses administratives. La population lausannoise dans son ensemble est invitée à suivre les délibérations du jury en direct le 4 décembre 2023.

Ville de Lausanne



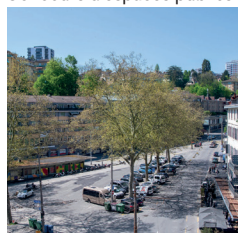
Place du Tunnel
Règlement-programme
Concours d'espaces publics



Ville de Lausanne
Service de la mobilité
et de l'aménagement des espaces publics



Place du Tunnel
Clauses administratives
Concours d'espaces publics



4. Déroulement du concours¹

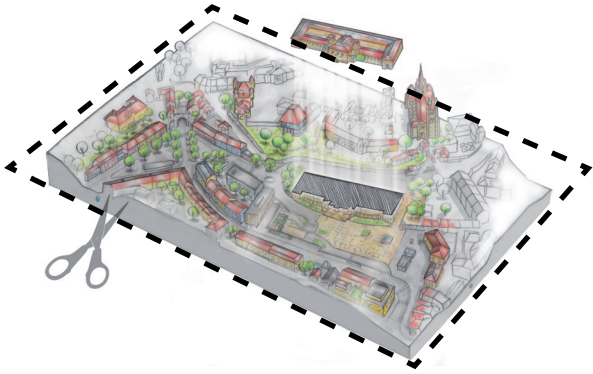
L'analyse et le jugement des projets

Pour les neuf équipes concurrentes, les principaux éléments permettant de représenter graphiquement et techniquement le parti pris d'un projet et d'exprimer les propositions de mutation d'un lieu sont :

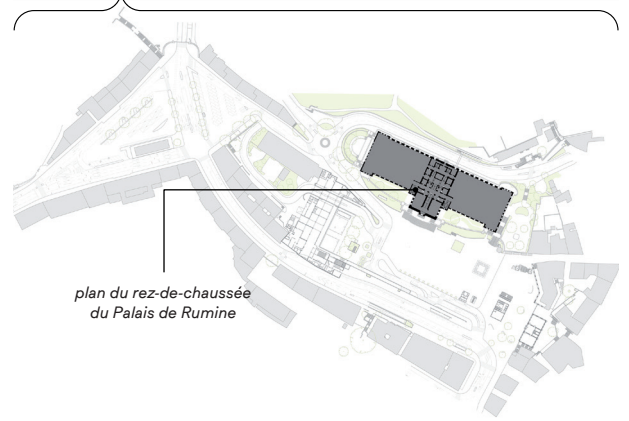
- **Le plan de masse**, qui permet de représenter et analyser un projet dans son ensemble, vu du dessus, en intégrant notamment les limites du terrain en projet, les matérialités et les accès.
- **Les plans de niveaux**, projections horizontales qui représentent les divers espaces et limites (rampes, escaliers, murs, portes) de différents étages.
- **Les coupes et élévations**, projections verticales d'un lieu ou d'un bâtiment qui aident à la compréhension du rapport entre les **espaces bâtis et les espaces non bâtis, et leur rapport à l'échelle humaine**.
- **Les perspectives** qui offrent une représentation plus proche de ce que nous percevons en réalité et permettent de comprendre les volumes et le type d'ambiance urbaine proposée.

¹ Ce chapitre utilise comme base les normes et recommandations de la SIA, notamment les documents suivants : Règlement SIA 142 et Implication du public (2009) et Ligne directrice relative aux règlements SIA 142 et SIA 143 (2012)

PLAN

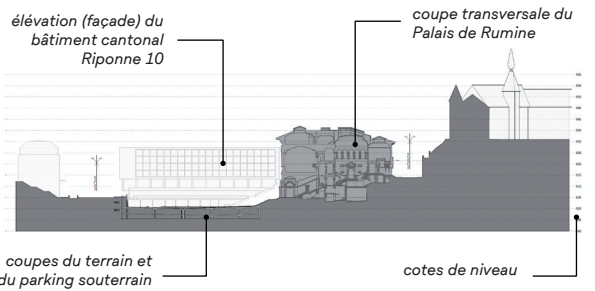
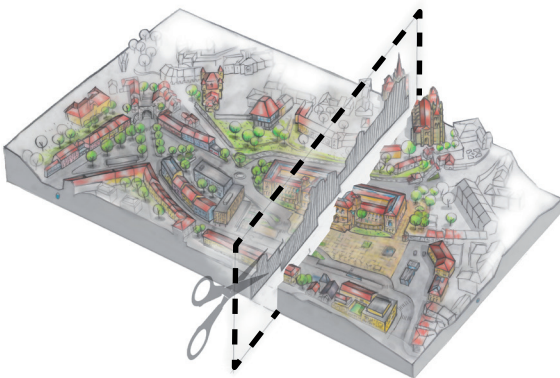


plan de masse du périmètre du concours



plan du rez-de-chaussée
du Palais de Rumine

COUPE



élévation (façade) du
bâtiment cantonal
Riponne 10

coupe transversale du
Palais de Rumine

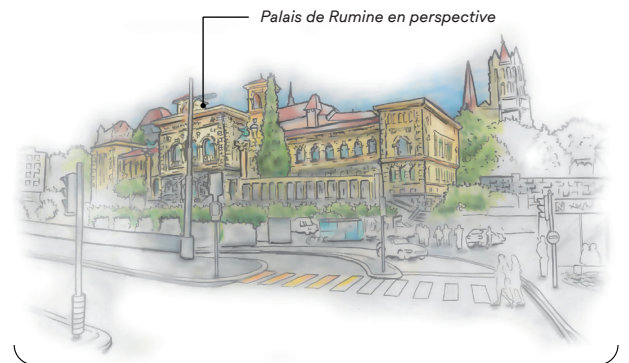
coupes du terrain et
du parking souterrain

cotes de niveau

PERSPECTIVE



prise de vue du-e la piéton-ne



Palais de Rumine en perspective

ambiance du lieu du point de vue du-e la piéton-ne

Figure 2 : plan, coupe et perspective : schémas explicatifs



Enjeux et objectifs majeurs

Le concours d'espace public pour la place du Tunnel vise une réalisation à court terme. Les propositions des équipes doivent donc être conformes. Il est donc demandé un projet concret établi sur la base du règlement-programme du concours et de l'image directrice.

Une fois les projets soumis, l'analyse et le jugement de ceux-ci consistent à évaluer de quelle manière chaque projet traite les problématiques, répond aux **enjeux et objectifs majeurs** (cf. 1.4 Règlement-Programme).

Intégrer les enjeux de la transition écologique à travers :

- Un lieu capable de régulation climatique
 - En exploitant l'important potentiel de pleine terre
 - En intégrant le concept de la ville éponge grâce à l'eau comme vecteur d'ambiance et de rafraîchissement.
- Un espace flexible permettant d'envisager une évolutivité.
- Un réseau écologique structurant du territoire lausannois intégrant la place du Tunnel.
- Un schéma de mobilité décarbonée
 - Reconquérir les espaces de stationnement
 - Mettre le-la piéton·ne au cœur des réflexions en développant des espaces publics.

Fonder l'identité première de la place du Tunnel sur la géographie et l'histoire de ce lieu particulier (genius loci):

- Inscrire la place dans son contexte géographique et historique.

Concilier l'échelle de quartier avec l'échelle métropolitaine :

- En faisant de la place du Tunnel un lieu fédérateur à l'échelle des quartiers.
- Ancrer la place du Tunnel et la place de la Barre dans le réseau des espaces publics structurants de la ville de Lausanne.
- Articuler les programmations pour concilier les deux échelles. Un espace d'animation socio-culturel qui accompagne et développe des activités pour les jeunes en particulier et pour la vie de quartier de manière générale, et un espace dédié à l'art contemporain.
- Constituer un espace mixte et polyvalent.

Le rôle des spécialistes-conseils

Les spécialistes-conseils ont une fonction consultative et ne disposent pas du droit de vote. Sur la base des 16 problématiques du diagnostic participatif, les spécialistes-conseils produiront collectivement une grille d'analyse (le 9 octobre 2023) composée de critères de jugement. A titre indicatif, lors du concours d'idées Riponne\Tunnel, les trois critères de jugement suivants, qui pourront être repris ou affinés, avaient été formulés par les spécialistes-conseils pour l'analyse des projets :

- inclusivité ;
- convivialité et potentiel d'appropriation ;
- sentiment de bien-être.

Chaque spécialiste-conseil utilisera cette grille pour analyser les neuf projets remis (le 11 novembre 2023), puis les résultats seront compilés et feront l'objet d'une discussion générale aboutissant à une évaluation. Un·e seul·e rapporteur·se (porte-parole) sera ensuite chargé·e de transmettre au jury les principales recommandations (le 17 novembre 2023 et éventuellement le 4 décembre 2023).

En parallèle, d'autres spécialistes-conseils (volets techniques) analyseront les rendus en fonction de leurs spécialités respectives (mobilité, paysage, eaux, génie civil, patrimoine, etc.) et transmettront aussi leurs évaluations au jury.

Le rôle des membres du jury

Les membres du jury examinent l'ensemble des rendus et établissent ensemble un classement en sélectionnant les projets les plus intéressants (prix et mentions).

Pour ce faire, le jury a défini des critères d'appréciation des projets, qui leur permettront d'évaluer chaque projet reçu (cf. 1.29 des clauses administratives).

Les propositions doivent être jugées telles qu'elles sont présentées et non telles qu'elles pourraient devenir après amélioration. Le jury apprécie le potentiel des propositions. Il en évalue les points forts et la capacité de développement, non les faiblesses et les possibilités d'amélioration.

Le jury cherche à trouver les meilleures propositions sous la forme du consensus mais peut faire appel au vote. Dans ce cas, tous les membres ont une voix égale (sauf les suppléant·e·s).

Le jury procède, avant le classement des propositions retenues, à un tour de repêchage permettant de reconsidérer celles qui ont déjà été éliminées. Si un membre du jury nourrit des doutes quant à l'élimination d'une proposition, il lui incombe de faire une demande de réexamen. Cela peut se produire en tout temps mais est à minima programmé une fois avant la décision de classement.

Le jury établit un rapport qui doit être signé par tous les membres du jury et les suppléant·e·s qui ont pris part au jugement. Le jury explique sa décision et expose de manière convaincante les raisons qui l'ont conduit à recommander la proposition lauréate pour le développement et réalisation du projet à l'intérieur du périmètre.

La relation avec le public

Le public pourra participer en tant qu'auditeur à la deuxième partie des délibérations du jury. Il n'est pas interlocuteur du jury et ne prend pas part aux discussions. Pendant le jugement, il ne sera pas répondu aux questions du public.

Les membres du jury et spécialistes-conseils, représentant les habitant·e·s et usager·e·s, sont invités à deux moments de préparation et de discussion :

- **Le 9 octobre 2023** (Sidewalk café - place du Tunnel 9) : séance de préparation ayant pour objectif de préciser le déroulement du jugement du concours, d'élaborer ensemble le tableau multicritères qui servira de base à l'évaluation des projets.
- **Le 11 novembre 2023** (Rue de Genève 30) : découverte des projets, échange sur la compréhension des représentations graphiques, puis analyse des propositions sur la base du tableau multicritères.

Les membres du jury participent aux sessions de jugement suivantes :

- **Le 17 novembre 2023** (Rue de Genève 30) : séance de jugement des projets, qui réunira l'ensemble des membres du jury et aura comme objectif principal de présélectionner une dizaine de projets. Les spécialistes-conseils seront représenté·e·s par un·e rapporteur·se uniquement.
- **Le 4 décembre 2023** (Palais de Beaulieu) : seconde séance de jugement des projets, qui permettra de primer les projets. Les spécialistes-conseils peuvent participer en tant qu'auditeur·rice·s s'ils le souhaitent.

Cette séance sera ouverte au public, qui pourra observer le travail du jury.

Concours à 1 degré, jugement en 2 temps

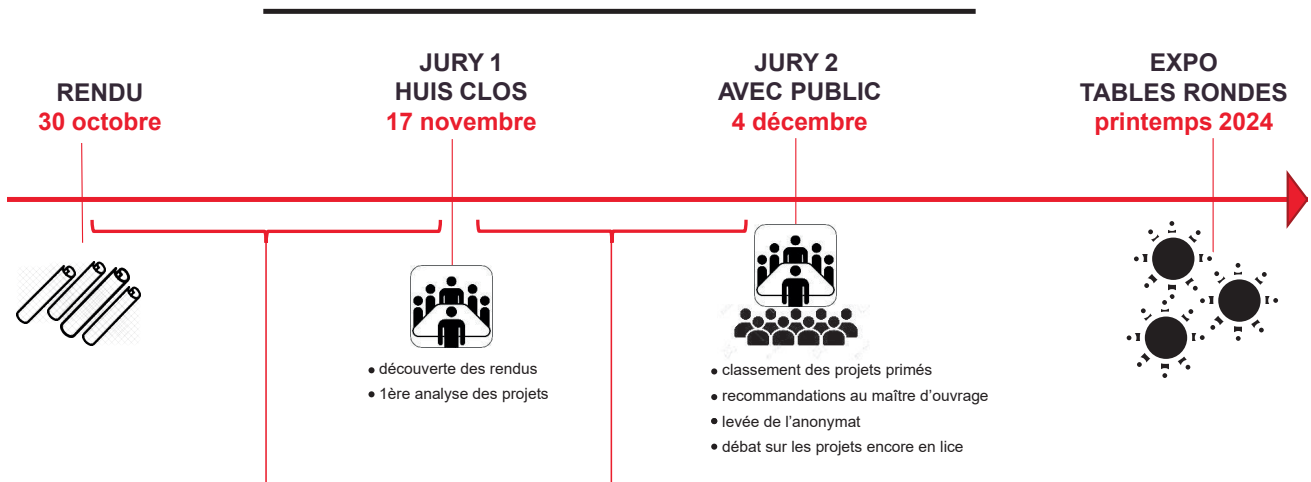


Figure 3 : le concours d'idées : jugement et implication du public

5. Quelques règles du jeu

Représenter l'expertise d'usage

Les représentant·e·s des usages doivent mettre à distance leurs préoccupations individuelles, s'ouvrir à celles des autres participant·e·s et plus généralement à l'ensemble des enjeux et problématiques composant le diagnostic participatif. Ils et elles doivent bien connaître les résultats du diagnostic participatif afin de pouvoir analyser les propositions avec ce filtre de lecture et arriver préparé·e·s aux séances de jury.

S'impliquer de façon éthique

La norme SIA 142 prévoit que les membres du jury sont responsables vis-à-vis du maître de l'ouvrage (Ville de Lausanne) du bon déroulement du concours, conformément aux règlements. Les membres du jury sont soumis au devoir de fidélité et de diligence et assument envers les concurrent·e·s une responsabilité éthique : ils s'engagent à traiter les participant·e·s sur un pied d'égalité et à leur garantir des conditions de concurrence loyales. Ils doivent signaler tout fait qui pourrait mettre en cause leur objectivité. En acceptant son mandat, chaque membre du jury s'engage à participer à toutes les séances de préparation et à s'impliquer durant tout le jugement.

Garantir la confidentialité

Jusqu'à la publication des résultats, les documents ne doivent pas être transmis à des tiers et les discussions à l'interne du groupe des spécialistes-conseils et du jury restent confidentielles.

Rechercher le consensus

La présidente du jury veille à ce que tous les membres du jury expriment leur avis. La discussion doit être menée en toute objectivité et les différents arguments avancés soigneusement mis en balance. Une attitude arrogante, la prédominance de certains membres du jury et les commentaires dépréciatifs à l'encontre de certaines propositions nuisent à l'objectivité du jugement.

6. Les prochains rendez-vous

- Le lundi 9 octobre 2023* (de 18h à 20h30, Sidewalk café - pl. du Tunnel 9) : séance de préparation au concours.
- Le samedi 11 novembre 2023* (de 9h à 17h, rue de Genève 30) : analyse des projets.
- Le 17 novembre 2023 (Rue de Genève 30) : 1ère journée de jugement des projets à huis clos.
- Le 4 décembre 2023 (toute la journée, au Palais de Beaulieu) : seconde séance de jugement des projets, ouverte au public.

*rdv concernant les spécialistes-conseils des usages, les deux membres du jury peuvent aussi participer à ces deux rdv.

7. Glossaire

Afin de familiariser les participant·e·s aux principaux termes techniques utilisés par les professionnel·le·s de l'urbanisme, ce glossaire définit les principales notions concernant le réaménagement de l'espace urbain.

1. Expertise d'usage :

Compétence des usager·ère·s (qui se distingue de l'expertise technique). Cette expertise apporte des informations sur les pratiques et les attentes qui sont utiles, voire indispensables pour la prise de décision et la mise en œuvre des projets.

2. Image directrice :

Document d'urbanisme qui donne des orientations générales en matière d'urbanisme, mobilité et programmation pour le développement d'un site en projet. Il représente un carnet de bord pour la mise en œuvre du projet.

3. Rez-de-chaussée :

Niveau majeur des échanges, entre les espaces privés et les espaces libres publics, entre les équipements et la voirie. C'est la raison pour laquelle la plus grande partie des activités commerciales y est localisée, et un traitement architectural particulier lui est réservé sous la forme de devantures (façades commerciales avec vitrines). Les rez-de-chaussée jouent un rôle important dans l'activation des espaces publics attenants et ont donc un fort impact sur leurs ambiances.

4. Édicule :

Bâtiment en général petit et placé dans l'espace libre public (par exemple l'édicule du Tunnel, ancien abribus t1 ou l'édicule d'entrée au métro et parking à la place de la Riponne).

5. Réaménagement :

Aménagement d'un espace urbain existant, parfois dégradé physiquement et socialement ou susceptible d'une plus-value foncière, de façon à lui donner plus de cohérence, d'efficacité, en se préoccupant notamment des équipements, et / ou à le rendre plus esthétique, ou à répondre à des exigences nouvelles.

6. Pleine terre :

Surface dénuée de toute construction en surface et en sous-sol, non revêtue et sans couche de fondation (empierrements).

7. Ville Eponge :

Le concept de ville éponge a pour objectif de rendre la ville plus résilient au changement climatique, en l'aménageant de manière à ce qu'elle reproduise le comportement d'une éponge : absorption et stockage de l'eau lors des périodes de pluie, puis restitution ou mise à disposition lors des périodes sèches, permettant ainsi la régulation des flux d'eau.

8. Programmation urbaine :

Définition des besoins et contraintes sous forme de vocation.

9. Grille d'analyse des projets :

Document technique permettant aux évaluateur·rice·s d'analyser et de comparer les qualités respectives de chaque projet, sur la base de critères prédéfinis et de degrés de pondération.